

## Transcrption d'état civils

## Par doucha, le 03/10/2012 à 22:05

## Bonjour,

s'il vous plait j'ai un problème dans mon état civil je suis tunisienne né en france mais je suis ni de nationalité francaise ni résidante en france et je me suis marier é g besoin de faire une transcription de acte de naissance je c'est pas quoi faire car ni les autoritéres française et les autoritéres tunisienne balancent les respensablité . je vous pris de prendre ma questions au sérieux c'est trés unrgents est merciiii infiniment de pouvoir pris la peine de lire ma question é de m'aider.

## Par amajuris, le 03/10/2012 à 22:51

bir,

comme vous êtes tunisienne et que vous n'avez aucun lien avec la france, vous n'êtes ni française, ni résidente en france, c'est l'administration de votre pays qui est compétente; il faut voir avec un consulat tunisien.

cdt